

DÉLIBÉRATION N° 2021/10

Page 1 sur 1

L'an deux mil vingt-et-un, le 25 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle de la mairie d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 16 mars 2021

	Nombre de	conseillers en exei	rcice: 14
		Présents : 12	
		Votants: 13	
Votes	Pour : 13	Contre: 0	Abstention: 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY,

M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle BÉAUR.

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents : M. Thierry SOYER.

Procurations: Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent CERISIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subvention pour l'année 2021 à l'association du dépôt de fouilles du Gué de Sciaux

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions émanant des diverses associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'allouer des subventions aux associations suivantes.

DIT que ces subventions seront inscrites à l'article 6574 du budget de l'exercice 2021.

		VOTE		
Associations	Décision CM 04/03/2021	Pour	Abstention	Contre
Association du dépôt de fouilles du Gué de Sciaux	300 €	13	0	0
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUÉES	300 €			

Fait à ANTIGNY, le 25 mars 2021

Le Maire, Vincent LAUER

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY AR PREFECTURE Téléphone:

05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82